

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12/02/2015

Effectif légal du comité syndical : 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants Nombre de délégué en exercice : 18 délégués titulaires

L'an deux mille quinze, douze février à Dix-neuf heures trente , à la maison intercommunale des services publics, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran, sous la présidence de M. Serge PETIT, Président

Étaient présents les délégués suivants :

EPCI	NOM	Prénom	Présents	Absents
SIABC	<u>BERNARD-GRANGER</u>	<u>Serge</u>	x	
	<u>BONAMIGO</u>	<u>Claude</u>		x
	<u>BONNET</u>	<u>Guillaume</u>	x	
	<u>BONTRON</u>	<u>Fernand</u>	x	
	<u>TRANCHANT</u>	<u>Edith</u>	X	
	<u>JACOB</u>	<u>Julien</u>	x	
	MOLLIER	Alain		x
	ROSSILLON	Jean-Luc	X	
	VUACHET	André		x
	TOINET	Roland	x	
CCPA	<u>BACHELLARD</u>	Christian		x
	<u>RICHARD</u>	Pascale		X
	<u>PETIT</u>	<u>Serge</u>	X	
	<u>LAROCLETTE-DE-ROECK</u>	<u>François</u>	X	
	<u>LAVIGNE DELVILLE</u>	<u>François</u>		x
	<u>JIMENEZ</u>	<u>Denis</u>		X
	<u>BRUSSOL</u>	<u>Laurent</u>		X
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>Michelle</u>		x
	REY	Gilles	x	
	DUBOIS	Roland		X
	FAVERON	Michel	x	
	DEL GATTO	Laurent		x
	AMET	Myriam		x
	LAMOUILLE	Alain		x
	CCCB	<u>DARVEY</u>	<u>Albert</u>	
<u>BOULNOIS</u>		<u>Vincent</u>		X
<u>DUPERIER</u>		<u>Pierre</u>	X	
<u>CHAREYRE</u>		<u>Hugues</u>		X
<u>REGAIRAZ</u>		<u>Damien</u>		x
<u>FRESSOZ</u>		<u>Jean-Pierre</u>		x
DELHOMMEAU		Eric		X
RENOIR		Marion		X
BONNIEZ		Annick		X
ARMENJON		François		X
HEMAR	Pierre		X	
LEON	Jean-Michel		X	

Assistait également à la séance :

I. Approbation du PV du 4 décembre 2014:

Le comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal du comité du 4 décembre 2014

2. Débat d'orientation budgétaire 2015 :

M. LECONTE, DGS du SMIAC, présente au comité les documents financiers qui présentent les modifications à prévoir en dépenses et en recettes par rapport à 2014. Il ressort qu'avec un prélèvement de 29 067.38 € sur l'excédent reporté qui s'établit à 131 925.48€ au 31/12/2014 et grâce à la fin de deux emprunts, il est possible de maintenir la contribution des EPCI à 6.26 € par habitant tout en engageant des dépenses nouvelles.

Le comité valide ces orientations.

2. Programme des travaux à prévoir pour les 5 années à venir:

Suite à l'étude menée sur les espaces de mobilité à aménager à la rivière du Chéran, les services présente à l'assemblée le programme de travaux souhaitable pour les années à venir.

Pont de la Rière BELLEVAUX : 553 080€ TTC

Amont de la plaine de La Compôte : 273 900 € TTC

Base de loisir de Rumilly : 290 100 € HT

Actions de renaturation :

Sur Lescheraine Amont : (Pont Picot) : 311 000 € TTC

Ruisseau des grands prés : 360 360 € TTC

Reboisement des berges à répartir sur 5 ans : 2 228 694 € TTC (Le coût avec l'intervention d'une équipe rivière serait de 1 445 000 €)

L'ensemble de ce programme peut s'établir dans le cadre d'un contrat « Vert et Bleu » ou d'un contrat « ALCOTRA ». Des financements sont possibles par le CG74, la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'eau. Le CG73 ne s'est pas positionné à ce jour.

Le comité donne un accord de principe sur ce programme et demande aux services de poursuivre leur contact avec les financeurs pour le montage des actions avant de statuer sur sa réalisation.

3. Bilan et perspectives de la fête de la rivière:

Le comité se félicite de la tenue de la fête de la rivière qui concoure à la notoriété du SMIAC et de ses actions sur le Chéran. L'édition 2014 s'est élevée à 17 605€.

La date serait début juillet.

M. Gilles REY signale que les « randonneurs du Chéran » sont en excursion en dehors du bassin du Chéran du 4 au 11 juillet.

Pour 2015, le comité syndical décide de reconduire la fête et sollicitera les trois EPCI pour un financement complémentaire de 8 500 €.

4- animations scolaires 2014-2015 :

Il est rappelé au comité que cette action initiée dans le cadre du contrat de rivière permet de sensibiliser les enfants aux problématiques liées à l'eau et au Chéran. Il est proposé de reconduire cette action qui n'est plus subventionnée par l'agence de l'eau pour l'année 2014-2015.

Le comité décide que le montant affecté par le SMIAC à cette action sera identique à celui de 2014 soit 16 500 €.

5- candidature label rivières sauvages :

Le comité prend connaissance des dispositions relatives à l'obtention du label « Rivières sauvages » pour le Chéran. Le coût pour une durée de validité de 4 ans est de 10 000 €. Il convient d'ajouter l'adhésion annuelle de 2000 € pour le réseau rivières sauvages.

Mme Edith TRANCHANT estime que le SMIAC obtenant ce label cette année il est indispensable de faire de la publicité sur cette promotion lors de la fête de la rivière.

M. Gilles REY encourage cette initiative qui permet de valoriser les actions menées sur l'environnement par les collectivités locales.

M. Serge BERNARD-GRANGER demande qu'une valorisation des heures passées par les agents du SMIAC à cette opération et à la fête de la rivière soit réalisée.

Le comité syndical adopte cette proposition.

6. Actions sociales – titres restaurant :

Le comité syndical adopte le passage de la valeur faciale des titres restaurant pour le personnel de 4 € à 5 € pour 2015 à partir du 1^{er} mars 2015.

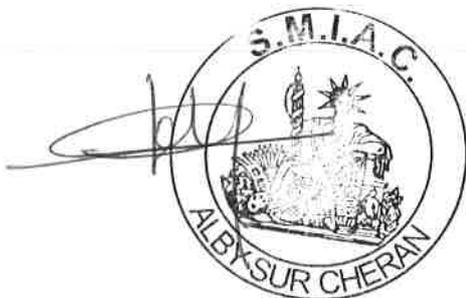
La séance est levée à 21h.

Le Président,

Serge PETIT

Le secrétaire,

Jean Luc ROSSILLON



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean Luc ROSSILLON mentioned in the text above.